

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUINZE, le 29 janvier, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 janvier 2015, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

**Excusés** : Madame Nathalie BARDAUX. Monsieur Yannick DEBOUCHE

### Ordre du jour :

- ◆ Station d'épuration : choix de l'entreprise pour le lot 1
- ◆ Décision pour les travaux en forêt pour l'année 2015
- ◆ Indemnités des garants d'affouage
- ◆ Indemnités kilométriques pour 2<sup>ème</sup> agent technique
- ◆ Demande de subvention bibliothèque de l'hôpital
- ◆ Demande de subvention école pour projet natation à Mouthe et participation USEP
- ◆ Travaux à inscrire au budget primitif 2015
- ◆ Questions diverses
  - Projet éolien
  - Recensement de la population
  - Comité de pilotage des activités péri scolaires
  - Élection départementales de mars 2015
  - Date des réunions jusqu'à mars 2015

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2014.

### **2015-01 : Station d'épuration : choix de l'entreprise pour le lot 1**

Monsieur Le Maire rappelle que le 15 juillet 2014, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de choisir une station d'épuration avec variante et a souhaité, à l'unanimité, engager, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics et à l'article 4.2 du règlement de consultation, une négociation avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre dans le cadre de l'appel d'offres lié aux travaux de construction de la future station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux ».

Monsieur Le Maire rappelle que la négociation ne portait pas sur le prix de l'offre mais sur la qualité technique et que la demande a été faite aux soumissionnaires de bien vouloir accepter prorogation du délai de validité de leur offre jusqu'à fin septembre 2014.

Toutefois, faute d'avoir recueilli l'accord express de tous les soumissionnaires sur ce dernier point, et conformément aux dispositions du code des marchés publics, Monsieur le Maire rappelle qu'en conséquence, la consultation relative à la mise en conformité du système d'assainissement – lot n° 1 : station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, a été déclarée sans suite par délibération du 29 octobre 2014.

Par la même délibération du 29 octobre 2014, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler la consultation des entreprises **pour le lot 1 – station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux »**, dans les mêmes conditions que la consultation du 1er février 2014.

Les nouvelles offres ont été ouvertes par la commission d'appel d'offres convoquée le 5 janvier 2015 et inscrites sur le procès-verbal d'ouverture des candidatures pour le lot n° 1.

Pour le lot n° 1, cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux »

Monsieur le Maire, présente les résultats des analyses techniques et financières effectuées par Monsieur DUCROT de Sciences Environnement.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'entreprise **SCIRPE**, celle-ci ayant présenté la meilleure offre, pour les travaux **de construction de la station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux » lot n°1**, pour un montant **374 223.60 € HT** (solution variante)

Le conseil municipal donne pouvoir au maire de signer tous documents nécessaires à ce projet.

### **2015-02 : Décision pour les travaux en forêt pour l'année 2015**

Jean-Michel HUSSER, agent ONF, présente le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2015 pour la section de POULIGNEY.

Le conseil municipal, après exposé, adopte, à l'unanimité, ce programme de travaux **pour un montant de 11.055,00 euros Hors Taxes**.

Monsieur HUSSER présente ensuite le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2015 pour la section de LUSANS.

Le conseil municipal, après exposé, adopte, à l'unanimité, ce programme de travaux **pour un montant total de 1.595,44 euros Hors Taxes**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les devis correspondants pour les deux sections.

Madame Le Maire délégué de Lusans informe le conseil municipal que le plan d'aménagement de Lusans arrive à terme cette année. Une étude est en cours par l'ONF pour proposer un nouveau plan.

Une réunion d'information a déjà eu lieu à Lusans. Deux autres réunions seront organisées pour proposer et valider l'avancée de l'aménagement.

### **2015-03 : Indemnités des garants d'affouage**

Suite à la nomination des garants d'affouage dans une délibération du 4 décembre 2014, le maire précise que les membres du conseil municipal doivent définir le montant de l'indemnité pour la saison 2014/2015.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, fixent à 100 € (cent euros) l'indemnité de la saison 2014/2015 pour les garants d'affouage.

### **Indemnités kilométriques pour 2ème agent technique**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'un deuxième agent du service technique demande à percevoir des indemnités kilométriques chaque mois pour remboursement des frais engagés avec son véhicule personnel pour les besoins de sa fonction.

Le remboursement des frais kilométriques étant prévu par décret, Monsieur Le Maire précise qu'une délibération ne s'impose pas à l'autorité territoriale mais souhaite recueillir tout de même l'avis de l'ensemble des conseillers.

Il précise que la somme de 3 000 euros avait été inscrite au budget primitif 2014 (réalisé 2 822.05 €).

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accepter, à l'unanimité, le versement d'indemnités kilométriques pour remboursement des frais engagés avec son véhicule personnel pour les besoins de sa fonction au deuxième agent du service technique.

### **Demande de subvention bibliothèque de l'hôpital**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu le 6 décembre 2014 de la bibliothèque de l'Hôpital de Besançon à propos d'une demande de subvention.

La lettre est lue dans son intégralité.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas donner suite au courrier.

La commune répondra à l'association qui gère la bibliothèque de l'Hôpital de Besançon afin de lui faire savoir qu'il n'est pas de la compétence de notre commune d'intervenir pour l'augmentation des horaires d'un agent.

### **Demande de subvention école pour projet natation à Mouthe et participation USEP**

Le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'école pour le projet natation à Mouthe.

Les piscines de Besançon n'accueillant plus d'élèves des villages situés hors du Grand Besançon, l'école de Pouligney Lusans a le projet d'emmener les élèves de Pouligney Lusans en classe découverte natation.

L'école sollicite une subvention de la commune pour permettre aux classes de cycles 2 et 3 (77 élèves concernés) de partir en classe de découverte du 30/03 au 03/04/2015.

Le séjour coûte 287 euros par enfant soit un coût total de 22 065 euros.

L'école rappelle que pour que les familles aux revenus les plus modestes puissent bénéficier d'une aide du Conseil Général, il est nécessaire que la commune subventionne le projet.

L'école demandera une participation aux familles (maximun 170 euros).

Après avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention en 2015 pour un montant total de 50 € (cinquante euros) par enfant pour le projet natation à Mouthe. Le crédit correspondant sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2015.

De plus, comme chaque année, l'école participera aux rencontres sportives organisées entre les écoles du secteur. Ces rencontres permettent aux enfants de se confronter à d'autres classes du même niveau sur un jeu préparé auparavant au sein de l'école. Elles donnent une dimension plus réelle à l'activité sportive dans la mesure où les élèves sont placés dans de vraies situations de compétition. Il est demandé à la commune s'il serait possible de prendre en charge la cotisation versée à l'USEP (l'Union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré) déduction faite d'une participation symbolique des familles de un euro par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 774,50 € (sept cent soixante quatorze euros et 50 centimes) à la coopérative de l'école primaire afin de permettre l'adhésion à l'USEP et la participation des élèves aux rencontres sportives.

Le crédit correspondant sera inscrit au budget primitif au compte 6574.

Les subventions attribuées seront ajoutées à la subvention de fonctionnement versée comme chaque année à la coopérative scolaire.

### **Travaux à inscrire au budget primitif 2015**

En vue de la préparation du budget primitif, Monsieur le Maire propose une liste de travaux qui pourraient être effectués en 2015, pour avis des membres du conseil municipal :

TRAVAUX EN REGIE		Fournitures	personnel	Location pelleteuse	TOTAL
	<i>Rue du Puy - 2ème partie</i>	18 680,00 €	600,00 €	500,00 €	8 780,00 €
	<i>Bordures Ch. du Château</i>	13 000,00 €	00,00 €	000,00 €	22 600,00 €
	<i>Bordures Rue d'Archamp</i>	13 500,00 €	00,00 €	000,00 €	23 100,00 €
	<i>Remise à neuf salle de classe</i>	2 000,00 €	1 440,00 €	- €	3 440,00 €
	<b>TOTAL TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>47 180,00 €</b>	<b>24 240,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>77 920,00 €</b>
		COUT		SUBVENTION	
Réfection de voirie réalisée par entreprise	<i>Chemin du Château</i>	56 124,00 €		DETR	à l'étude
	<i>Rue d'Archamp</i>	42 720,00 €		DETR	à l'étude
	<i>Rue de Vennans</i>	12 096,00 €		DETR	refusé
	<i>Rue Saint-Martin</i>	4 757,76 €		DETR	refusé
	<i>Chemin de Verdi - 2e tranche</i>	9 408,00 €		DETR	refusé
	<i>Entrées maisons, rue du Puy</i>	7 200,00 €		Non subventionné	
<b>Toiture - mairie de Lusans</b>		24 000,00 €		Non subventionné	
<b>Préau école - préau 17 000 + architecte 1 100</b>		18 100,00 €		CG 25	4 248,00 €
<b>Plantations - Lusans</b>		2 010,00 €			
<b>Préfa - fenêtre 2000 / aspirateur 250 / chauffe-eau 300</b>		2 550,00 €			
<b>Restaurant scolaire - four 3400 /réfrigérateur 1900</b>		5 300,00 €			
<b>Ecole - petit portail 830 / Marquise 900/ armoire à balai 220 / sol 1 classe 2800</b>		4 750,00 €			
<b>Atelier - faucheuse</b>		9 960,00 €		reprise ancien matériel	1 500,00 €
<b>Atelier - amélioration tondeuse</b>		Kit mulching	500,00 €		
		ou barre de coupe	4 100,00 €		
<b>Divers</b>	<i>meubles cuisine secrétariat</i>	720,00 €			
	<i>meubles cuisine vestiaire. foot</i>	400,00 €			
	<i>divers matériel et mobilier</i>	500,00 €			
	<i>ordinateur Magnus secrétariat</i>	1 490,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>206 685,76 €</b>		<b>5 748,00 €</b>		

EAU	<i>Chemin du Château</i>	47 307,48 €	CG25	?
	<i>Rue des Vergers</i>	14 651,28 €	CG25	?
	<i>grillage portail protection captage</i>	2 000,00 €		

<b>Travaux d'entretien</b>	Réfection cuisine secrétariat / hall d'entrée logements au-dessus du secrétariat / entretien benne (1500 €) / point d'eau chaude au préfabriqué / canalisation trop plein d'eau à la source / éclairage entrée de l'école
----------------------------	---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste présentée, en y ajoutant des travaux à réaliser pour permettre un meilleur éclairage au niveau du petit portillon de l'école.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Projet éolien

L'élagage va commencer très prochainement.

### - Recensement de la population

Il se déroule actuellement dans la commune. Beaucoup d'administrés répondent par internet (environ 50%).

### - Comité de pilotage des activités péri scolaires

Une réunion est prévue le 12 février 2015 à 18h00. Un premier bilan sera dressé des activités proposées.

### - Élection départementales de mars 2015

Elles se dérouleront les 22 et 29 mars 2015

### - Date des réunions jusqu'à mars 2015

Les dates suivantes sont proposées au conseil municipal :

- conseil municipal pour vote du compte administratif : 2 mars 2015
- commission finances pour proposition du budget primitif : 18 mars 2015
- conseil municipal pour vote du budget primitif : 27 mars 2015

### - Vente épareuse

La commune de Laissey est intéressée pour le rachat de ce matériel. Les employés communaux viendront essayer l'épareuse la semaine prochaine.

### - ELAN

Suite à l'assemblée générale de l'association, ont été élus :

Claude MESNIER, Président

Jean-Philippe MORVAN, Vice-Président

Isabelle CASIER, secrétaire - Alain MAZOYER, secrétaire adjoint

Maud MAZOYER trésorière, Adrienne BARBIER trésorière adjoint

Monsieur Didier EPALLY est désigné représentant de la commune.

Le vide grenier est fixé cette année le 19 avril 2015.

### - Eclairage public

Monsieur Le Maire rencontrera l'entreprise HENRIOT au sujet du contrat d'entretien de l'éclairage public qui augmente très significativement cette année.

- **Ecole**

L'école a adressé un courriel le 21 janvier demandant de bien vouloir l'excuser pour son absence aux vœux du Maire.

- **Ligue contre le cancer**

Une conférence sera présentée par le Pr BOSSET le 19 février 2015 à 20h00 à la salle des associations.

La séance est levée à 23h10.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

**2015-01 : Station d'épuration : choix de l'entreprise pour le lot 1**

**2015-02 : Décision pour les travaux en forêt pour l'année 2015**

**2015-03 : Indemnités des garants d'affouage**

Sujets abordés :

Aa : Indemnités kilométriques pour 2ème agent technique

Ab : **Demande de subvention bibliothèque de l'hôpital**

Ac : **Demande de subvention école pour projet natation à Mouthe et participation USEP**

Ad : **Travaux à inscrire au budget primitif 2015**

Ae : **Projet éolien**

Af : **Recensement de la population**

Ag : **Comité de pilotage des activités péri scolaires**

Ah : **Élection départementales de mars 2015**

Ai : **Date des réunions jusqu'à mars 2015**

Aj : **Vente épareuse**

Ak : **ELAN**

Al : **Eclairage public**

Am : **Ecole**

An : **Ligue contre le cancer**